



REGLEMENT DU JEU CONCOURS FOIRE DU MANS 2011

Article 1

La SEM du Centre des Expositions du MANS, Société d'Economie Mixte au capital de 2 468 149 € dont l'adresse commerciale est située 1 avenue du Parc des Expositions du Mans 72058 LE MANS Cedex 2, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans RCS 412 238 065 N° de gestion 97B 193 organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Jeu Concours Foire du Mans 2011".

Article 2

Le « Jeu Concours Foire du Mans 2011 » est organisé du 8 au 12 septembre 2011 durant les heures d'ouverture au public de la Foire du Mans. Il s'adresse exclusivement aux particuliers, à l'exception des membres du personnel de la société du Centre des Expositions et de toute personne impliquée dans la mise en oeuvre du jeu et de leur famille.

Article 3

Pour participer, il suffit de remplir complètement et de manière sincère le formulaire de participation en renseignant obligatoirement les informations suivantes : nom, prénom, adresse, code postal, ville et adresse e-mail.

Un tirage au sort sera effectué pour gagner l'un des cadeaux chaque jour à 19h00 sauf le lundi où le tirage au sort aura lieu à 18h00.

Article 4

La participation au jeu se fait exclusivement en déposant un bulletin de participation dans l'urne située près de l'Espace "les journées thématiques" au niveau du ballon orange au plus tard le 12/09/2011 à 18h00, date limite de réception par nos services.

Une seule participation par personne et par jour est autorisée quel que soit le moyen utilisé.

Article 5

Seules les participations correctement remplies et comportant toutes les informations demandées participent à la sélection du gagnant. Les participations incomplètes ou comportant des mentions incohérentes ou fantaisistes ne seront pas prises en compte.

Le tirage au sort désignera le gagnant du lot. Une seule dotation par famille : même nom, même adresse.

Nous procéderons également au tirage au sort de plusieurs bulletins supplémentaires de réserve qui seront utilisés dans le cas où le lot ne pourrait pas être attribué au gagnant.

Article 6

En ce qui concerne le « Jeu Concours Foire du Mans 2011 », le tirage est doté de 1 coffret Id'îles pour 2 personnes d'une valeur de 199 euros TTC à gagner par tirage au sort le jeudi 8 septembre, un dîner dégustation pour 2 personnes à l'auberge des Matefeux d'une valeur globale de 142 euros TTC à gagner par tirage au sort le vendredi 9 septembre 2011, 4 places pour disneyland Paris d'une valeur globale de 216 euros TTC à gagner par tirage au sort le samedi 10 septembre 2011, un baptême d'hélicoptère de 20 minutes d'une valeur de 129 euros TTC à gagner par tirage au sort le dimanche 11 septembre 2011, un week-end bien être pour 2 personnes d'une valeur de 416 euros TTC à gagner par tirage au sort le lundi 12 septembre 2011 et une croisière sur le Nil pour 2 personnes à gagner par tirage au sort le lundi 12 septembre 2011 (à partir de 639 euros TTC par personne).

Il ne sera versé aucune contrepartie en espèces. Le Centre des Expositions se réserve le droit de modifier la nature d'un lot si les circonstances l'exigent. La dotation sera disponible à partir du 13/09/2011 et pourra être retirée dans les locaux du Centre des Expositions du Mans le jour de votre venue sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 7

Les coordonnées des gagnants pourront être consultées sur le site internet de la Foire du Mans, au siège du Centre des Expositions à partir du 14/09/2011 ou adressées sur simple demande écrite au Centre des Expositions du Mans, 1 avenue du Parc des Expositions 72058 LE MANS Cedex 2.

Article 8

Le gagnant sera informé par e-mail au plus tard le 16/09/2011.

Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation publicitaire gratuite de ses coordonnées et photo, à moins de renoncer à son gain.

Article 9

Les frais d'affranchissement ou de connexion à notre site pour participer au jeu, pour demander le remboursement ou obtenir le règlement seront remboursés sur justificatifs et sur la base du tarif lent en vigueur pour les envois par la poste et sur la base de 6 mns de communications locales pour la connexion à notre site. Cette demande devra être faite par écrit au Centre des Expositions du Mans, 1 avenue du Parc des Expositions 72058 LE MANS Cedex 2 et ne pourra pas intervenir après le 30 septembre 2011.

Article 10

Le Centre des Expositions du Mans se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de tout dysfonctionnement du réseau Internet, de transmission défectueuse ou de perte de courrier postal ou électronique.

Article 11

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maître Degan, huissier de justice au Mans.

Le non-respect des dispositions du présent règlement entraînera la disqualification pure et simple du participant.

Article 12

Le présent règlement est adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation, à l'adresse du jeu. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.